



Règlement

Parcours optionnel GO+

2. Aide au développement d'artistes: GO+

L'accompagnement à la structuration professionnelle consiste en un ensemble de moyens mis en œuvre (sans obligation de résultat).

Les modalités d'accompagnement des artistes seront envisagées au cas par cas et adaptées aux besoins et aux projets artistiques de chacun.

Il pourra s'agir d'actions de:

1. Formation (artistique, administrative, etc.)
2. Conseil
3. Mise en réseau avec des professionnels à l'échelon régional, national voire international, présence sur des temps forts nationaux: MaMA, Transmusicales, speedmeeting, etc.
4. Promotion en et hors région
5. Temps de résidence
6. etc.

- **Public concerné:**

Artistes ou groupes musiques actuelles en développement ayant été retenu dans le cadre du fonds d'aide GO et désirant être accompagné pour une durée de 1 an

- **Les lauréats:**

3 lauréats normands seront accompagnés sur la période 2018-2019

- **Contenu du dispositif:**

Subventions pour projet (cf. Go)

+

Suivi personnalisé et accompagnement à la structuration professionnelle pendant une année (en fonction de la temporalité de développement du projet, la durée d'accompagnement pourra aller jusqu'à 18 mois).

L'artiste ou le groupe sera parrainé par un ou plusieurs acteurs régionaux (lieu de diffusion, développeur d'artiste, etc.) qui seront les partenaires privilégiés dans la mise en œuvre du processus d'accompagnement sur l'année. Un premier diagnostic fait par le jury, lors de l'entretien de sélection, permettra d'approfondir les problématiques rencontrées par l'artiste et de mieux identifier ses besoins. Un plan de développement du projet sur l'année sera alors construit.

Le groupe ou l'artiste bénéficiera également d'une mise en réseau avec les acteurs professionnels de la filière musiques actuelles (diffuseurs, tourneurs, labels, studios, etc.).

- **Critères de recevabilité:**

1. Avoir été retenu dans le cadre du fonds d'aide GO
2. Avoir complété le feuillet "accompagnement à la professionnalisation/structuration"
3. Ne pas avoir bénéficié du dispositif Booster

- **Critères d'appréciation:**

Une attention particulière sera portée à l'ancrage territorial des artistes et de leurs projets

Ne seront pas prioritaires:

1. Les groupes/artistes engagés par un contrat discographique (contrat d'artiste) auprès des majors et de leurs labels

- **Modalités et critères de sélection:**

Suite à l'étude et à la sélection des dossiers GO, maximum 8 artistes ou groupes ayant fait une demande d'accompagnement seront auditionnés (set live) et reçus en entretien par le jury.

Les critères de sélection sont:

1. Qualité et cohérence du projet de développement de carrière présenté (cf. formulaire)
2. Identification des besoins prioritaires du groupe pour évoluer

- **Le jury:**

Il est constitué de professionnels normands des musiques actuelles (chargés d'accompagnements, développeurs d'artistes, programmeurs, etc.) et de la filière musiques actuelles au national.

Les représentants des institutions partenaires du dispositif (région, Drac, départements et ville de Caen) seront également invités à participer aux comités de sélection.

Contacts :

startandgo@le-far.fr ou accompagnement@le-far.fr